

**COMPTE RENDU**  
**COMITE SYNDICAL**  
**du 15 Mars 2012 à 9H30 à NOIRETABLE**

Présents : Mmes Josiane BALDINI, Sylvie LEVIGNE.

MM. Christian BERNARD, Georges BERNAT, Robert CHASSIN, Pierre COLAS, Julien DUCHE, Gilbert DUPERRAY-MILLAUD, Serge MAYOUD, Jean-Michel MERLE, Lucien MOULLIER, Daniel PEPIN, Jacques PERRIN, Jean-Luc POYADE, Jean-Marc REGNY, Jean-Baptiste RICHARD, Georges ROLLAND, Jean-Luc SOUZY.

Excusés : Mme Agnès TARIT, MM. Guy FABRE, Claude JANIN, Pierre COLOMBAT, Jean-Louis RIVOLLIER, Georges SUZAN, Jean-Pierre TAITE, Jean-Claude TISSOT.

Pouvoirs de :

- Monsieur Pierre COLOMBAT à Monsieur Gilbert DUPERRAY-MILLAUD,
- Monsieur Jean-Louis RIVOLLIER à Monsieur Serge MAYOUD,
- Monsieur Jean-Pierre TAITE à Monsieur Christian BERNARD.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Comité Syndical et en remerciant Monsieur ROLLAND d'accueillir le Comité syndical dans les locaux de la Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez.

Monsieur Georges ROLLAND est nommé Secrétaire de Séance.

La liste des pouvoirs est validée (il y en a 3).

18 délégués sont présents à l'ouverture de la séance. Considérant que le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Le compte-rendu du comité syndical Mixte du SCOT Loire Centre du 26 Janvier 2012 n'amène aucune remarque. Il est adopté à l'unanimité.

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Présentation et approbation du Compte de gestion et du compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2011.
2. Affectation de résultat de l'année 2011 au budget primitif 2012 et proposition du budget primitif 2012.
3. Echange sur le cadrage sur la démarche d'élaboration du SCOT.
4. Questions diverses

**[1 – Présentation et approbation du compte de gestion et du compte administratif du Syndicat pour l'exercice 2011](#)**

**① Le compte de gestion**

Monsieur le Président soumet au Comité syndical, pour approbation, le compte de gestion du Syndicat mixte pour l'exercice 2011 qui lui a été transmis par Madame Monique POURCHIER, receveur des finances publiques.

Madame BOMBENON rappelle que les résultats globaux du compte de gestion ont été joints en annexe 1 de la note de synthèse envoyée avec la convocation au Comité syndical. Ils sont les suivants :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	0,00	76 641,00	76 641,00
Dépenses	1 737,64	21 587,57	23 325,21
Résultat propre de l'exercice 2011	1 737,64	55 053,43	53 315,79

Il y a un déficit d'investissement de 1737,64 € lié à l'achat du matériel informatique (dépenses) et à l'absence de recettes, le syndicat n'ayant pas perçu de subventions sur l'exercice 2011.

En fonctionnement, les recettes sont liées aux participations des Communautés de communes et les dépenses relèvent des charges de personnel et de gestion courante (frais d'affranchissement, déplacements, documentation générale...).

Monsieur le Président précise que les frais de déplacements concernent le personnel du Syndicat et non les élus.

Le Comité syndical est invité à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

## ② Le compte administratif

Pour le vote du compte administratif, Monsieur le Président signale que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un président de séance ad hoc soit élu et qu'il ne soit pas présent au moment du vote du compte administratif.

Monsieur Georges BERNAT est élu président de séance.

Madame BOMBENON présente les résultats du compte administratif. Il n'y a pas de reste à réaliser. Le résultat global de clôture du budget 2011 est de 53 315,79 €.

Monsieur le Président quitte la séance et Monsieur BERNAT propose de passer au vote, considérant les résultats qui viennent d'être exposés et la concordance de ce compte avec le compte de gestion approuvé précédemment à l'unanimité des délégués.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

## [2 – Affectation de résultat de l'exercice 2011 au budget primitif 2012 et proposition de budget primitif 2012](#)

### ① Affectation de résultat de l'exercice 2011

Monsieur le Président propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2011 (soit 55 053,43 €) comme suit :

- 1737,64 € en section d'investissement (compte 1068) pour combler le déficit d'investissement.
- 53 315,79 € en section de fonctionnement (compte 002).

Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

## ② Budget primitif 2012

Monsieur le Président signale que Budget primitif pour l'année 2012 a été préparé sur la base des éléments présentés le 26 Janvier en Comité syndical à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires et a été joint à la convocation pour que les délégués puissent en prendre connaissance avant ce Comité syndical.

Madame BOMBENON ajoute qu'une rencontre avec Madame POURCHIER, receveur des finances publiques, a permis de vérifier que le budget proposé était bien conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Le Budget primitif 2012 proposé est ensuite présenté.

**EN SECTION DE FONCTIONNEMENT**, les dépenses projetées sont inscrites aux chapitres :

- 011 englobant les frais de gestion courante du syndicat (affranchissements, documentation générale, déplacements du personnel...)= Enveloppe 2012 à peu près similaire à ce qui avait été prévu en 2011.
- 012 correspondant aux charges de personnel= Augmentation de l'enveloppe 2012 liée à une année de fonctionnement complet.
- 022 permettant de pallier des dépenses imprévues= Chapitre ajouté au budget primitif 2012.
- 023 correspondant à un virement de la section de fonctionnement (51 208 €) à la section d'investissement (recettes) pour équilibrer le budget sans augmentation de la participation des Communautés de communes.
- 65 englobant les frais éventuels de mission des élus, non prévus en 2011, et la contribution aux organismes de regroupement sur une année complète en 2012.
- 68 correspondant à la dotation aux amortissements à prévoir.

Les recettes proviennent de :

- la participation des Communautés de communes qu'il est proposé de conserver en 2012 à hauteur des participations perçues en 2011,
- l'excédent de fonctionnement antérieur reporté (53 315,79 €).

**EN SECTION D'INVESTISSEMENT**, les dépenses projetées sont inscrites aux chapitres :

- 20 correspondant aux frais d'études : l'enveloppe prévue est plus importante que le montant de la proposition d'EPURES qui, pour rappel, s'élèvent à 62 950 € au cas où il y ait besoin d'acquérir des données complémentaires nécessaires à l'étude.
- 21 correspondant au matériel dont le syndicat aurait besoin : une petite enveloppe est prévue pour pallier d'éventuels problèmes sur le matériel acheté en 2011.

Le déficit d'investissement de 2011 a été reporté et se retrouve couvert en recettes au chapitre 10 (excédent de fonctionnement capitalisé). Cela correspond à l'affectation de résultat réalisé précédemment.

On retrouve également en recettes le virement de fonctionnement de 51 208 € déjà évoqué, l'amortissement du matériel et les subventions de l'Etat.

Concernant les subventions de l'Etat, il est rappelé que la décision attributive de subvention pour la 1<sup>ère</sup> phase d'étude est de 49 000 €. Cette subvention sera débloquée au fur et à mesure de l'avancement de l'étude et sera donc perçue sur les exercices de 2012 et 2013. Ainsi, il a semblé plus prudent sur l'exercice 2012 de compter sur seulement 20 000 € de subvention. Une rencontre avec Monsieur BOL de la DDT de Saint-Etienne a permis de confirmer le réalisme de cette prévision.

Le budget tel que présenté est voté à l'unanimité.

Le compte de gestion et le compte administratif, précédemment approuvés, sont signés en 3 exemplaires par les délégués du Comité syndical.

### **3 – Echange sur la démarche d'élaboration du SCOT**

Monsieur le Président fait rentrer Madame CORTEY et Monsieur RIOCREUX de l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise (EPURES) pour un échange avec le comité syndical sur l'élaboration du SCOT Loire Centre.

Madame CORTEY et Monsieur RIOCREUX présentent un Power Point intitulé « Qu'est-ce qu'un SCOT ? ».

Monsieur le Président rappelle qu'il est indispensable que le comité syndical s'imprègne de ce qui va être réalisé dans le cadre de ce travail d'élaboration du SCOT.

Certains délégués s'interrogent sur la mise à disposition de ce Power Point aux élus.

Il sera présenté en Bureau communautaire dans les 7 EPCI, donc à l'ensemble des 93 maires du territoire et sera ensuite diffusé avec le compte rendu de réunion.

Monsieur REGNY et monsieur CHASSIN souhaiteraient que cette présentation s'effectue en Conseil communautaire pour une meilleure diffusion de l'information.

Monsieur BERNAT pense qu'il est, dans un premier temps, important que les maires des 93 communes intègrent bien le travail qui va être engagé et aident ensuite le syndicat à diffuser la bonne information pour éviter les blocages. Dans un second temps, pourrait être envisagée l'organisation d'un séminaire avec l'ensemble des élus du territoire.

Monsieur le Président rappelle que le programme présenté n'est pas immuable. Il pourra être adapté en fonction des besoins qui se feront sentir.

Pour Monsieur CHASSIN, l'année 2012 est très importante. Il faut que la base soit solide pour que le projet ensuite soit partagé par tous.

Pour Monsieur REGNY, le SCOT sera effectivement le résultat d'une décision des 93 maires.

Dans cet objectif, monsieur le Président réaffirme la nécessité que les élus soient présents tout au long de la démarche, à chaque étape du processus d'élaboration. Les élus seront présents, dans ce processus d'élaboration, à tous les niveaux des réunions techniques aux organes de décision.

Pendant la présentation, monsieur MOULLIER réagit par rapport au thème Déplacement et regrette une absence d'harmonisation des transports en commun organisés par le Conseil Régional (TER) et le Conseil Général (TIL) qui nuit au territoire.

Madame CORTEY répond que le SCOT pourra aborder ce problème et le SCOT sera l'occasion d'intégrer cette dimension dans l'aménagement du territoire Loire Centre. Avec un vrai projet territorial, il est alors plus facile de négocier avec les acteurs concernés.

Lors des 7 rencontres SCOT/EPCI, un portrait de l'EPCI rencontré sera dressé en s'appuyant sur les différents thèmes à aborder dans le SCOT et constituera une base d'échanges avec les élus.

Monsieur COLAS formule une remarque : depuis l'engagement du territoire dans la réalisation d'un SCOT, les demandes de Permis de construire explosent sur sa commune. Les propriétaires fonciers, craignant de ne plus rien pouvoir faire, se précipitent pour réaliser des projets immobiliers sur des terrains actuellement constructibles dans le PLU. Alors, que peut faire la Municipalité pour freiner cette ruée qui lui pose par ailleurs des problèmes en terme de réseaux ?

Madame CORTEY répond que lorsque les équipements ne sont pas prêts, il ne faut pas hésiter à dire non et à se faire aider par les services de l'Etat. Le code de l'urbanisme permet de refuser un permis de construire si les équipements ne sont pas présents ou en capacité insuffisante. C'est difficile à faire dans le cadre de permis de construire isolés mais pas dans le cadre d'une opération d'aménagement d'ensemble.

Monsieur MOULLIER évoque également la procédure de sursis à statuer qui peut être employée pour freiner l'émergence de certains projets lourds de conséquence pour la collectivité dans l'attente de l'émergence du SCOT.

Monsieur SOUZY pense que les communes de Loire Centre « payent les pots cassés » des deux SCOT existants sur la Loire car les possibilités de construire y sont très restrictives.

Monsieur le Président répond que le territoire Loire Centre bénéficiera probablement d'une plus grande souplesse à ce sujet au regard des perspectives de développement du territoire.

Madame CORTEY évoque un changement profond de culture des élus en urbanisme. Il n'est plus question de subir les demandes des uns et des autres mais de faire émerger des projets et de définir l'ordre dans lequel on souhaite que cela se passe. Les élus doivent devenir acteur du développement de leur territoire.

Pour Monsieur PEPIN, les élus en sont conscients mais il y a des secteurs où la spéculation est trop forte. Avec l'arrivée prochaine de l'A89, de nombreux propriétaires attendent que les prix montent.

Monsieur le Président rappelle que les élus doivent s'impliquer dans l'aménagement de leur territoire et que s'il n'y a pas de SCOT approuvé d'ici le 1<sup>er</sup> Janvier 2017, c'est l'Etat qui tranchera.

## 4 – Questions diverses

### ① Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Pour information, le SAGE, en cours d'élaboration, arrive dans sa phase finale de rédaction. Les orientations du SCOT devront être compatibles avec celles retenues dans ce SAGE pour protéger et mettre en valeur la ressource en eau.

Monsieur le Président représente le Syndicat au sein de la Commission Locale de l'Eau qui est une instance publique de concertation mise en place par le Préfet pour élaborer et suivre la mise en œuvre ce SAGE.

La préservation de l'Espace de mobilité de la Loire ayant suscité un certain nombre de réactions et d'interrogations, plusieurs réunions, auxquelles Monsieur le Président a participé, ont été organisées sur ce sujet.

### ② Rencontre avec la Chambre d'agriculture

L'élaboration du SCOT Loire Centre étant lancée, Monsieur VIAL, Président de la Chambre d'agriculture, a souhaité rencontrer Monsieur le Président. Cette rencontre a eu lieu Mercredi 7 Mars.

### ③ Rencontre avec Madame la Préfète

Sur les conseils de Monsieur MATHURIN, Sous-Préfet de Roanne, Monsieur le Président ainsi que des membres du Bureau syndical vont rencontrer Madame la Préfète Mardi 13 Mars.

### ④ Création d'un logo

Monsieur le Président propose la création d'un logo pour que le SCOT Loire Centre puisse mieux communiquer. Le Comité syndical approuve cette proposition.

### ⑤ Représentation du syndicat à l'assemblée générale d'EPURES

Sont élus à l'unanimité Monsieur le Président en tant que membre titulaire et Monsieur Daniel PEPIN en tant que Supplément à l'assemblée générale d'EPURES.

### ⑥ Divers

Monsieur DUCHE demande si les élus peuvent avoir un calendrier des réunions un peu à l'avance (sur un semestre) pour une meilleure organisation et disponibilité.

Pour l'instant, il est difficile de programmer le prochain comité syndical mais il y aura effectivement un effort de fait pour informer les élus suffisamment tôt. Un système de communication par mail avant le courrier officiel sera mis en place.